

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ECOTECHNICS

SIMPLY EFFICIENT

Art.1: LIVRAISON DES MARCHANDISES

Les marchandises sont expédiées uniquement départ usine, par service de messagerie indiqué par le client et voyage, dans tous les cas, aux risques et périls du client.

Art.2: CONDITIONS DE LIVRAISON

Les conditions de livraison sont approximatives. L'omission de livrer tout ou partie de la commande ne donnera lieu à aucun dédommagement des dommages causés à notre société, sauf convention écrite contraire et acceptée.

Art.3: PLAINTES

Toute réclamation pour pénurie, erreur ou défaut doit être transmise à la ns. Bureau, dans les 8 jours suivant la réception de la marchandise, par écrit. Tout retour de marchandise doit être autorisé par nos soins et effectué au port franc.

Art 4: EMBALLAGE

Les coûts d'emballage sont inclus dans le prix, à l'exception des emballages spéciaux demandés par le client.

Art 5: PRIX

La liste de prix peut être modifiée sans préavis, en fonction de l'évolution des conditions du marché.

Art.6: PETITES COMMANDES

Pour les fournitures moins de € 250.00 seront facturés dans la facture le montant de €. 10.00 frais fixes par compétition.

Art 7: PAIEMENTS ET INTÉRÊTS MORTELS

Les paiements doivent être effectués strictement à notre société dans les conditions convenues et fixées dans les factures que nous avons établies. Les retenues ou les arrondis ne sont en aucun cas acceptés. En cas de retard dans le paiement des délais convenus, la Société peut demander le débit des intérêts moratoires, à compter du premier jour suivant celui de la date d'échéance convenue, dans la mesure prévue par le décret législatif. 9.10.2002 n.231 art. 5 et 6, ou avec un taux égal au taux d'actualisation appliqué à ce moment par la BCE plus 7 points de pourcentage par an. En cas de retard de paiement et à l'exception de ce qui précède concernant le taux d'intérêts moratoires, la société sera autorisée à suspendre toute commande en cours sans pouvoir rien exiger de dommages et intérêts.

Article 8: RESERVE DE PROPRIETE

Le vendeur se réserve la propriété du matériel vendu jusqu'au paiement intégral du prix.

Article 9: GARANTIE

La garantie sera appliquée pour une période d'un an à compter de la date d'activation de la machine, en cas de défaut de matériau ou de fabrication. Les articles défectueux doivent être retournés départ usine.

Art.10: DONNEES ET INDICATIONS TECHNIQUES

Toutes les données et indications techniques mentionnées dans le catalogue et dans la liste de prix en vigueur ne sont pas contraignantes et peuvent être modifiées sans préavis.

Article 11: RESPONSABILITÉ

Notre Société est dégagée de toute responsabilité et obligation découlant d'accident quelconque de personnes ou de choses pouvant découler de l'utilisation de l'équipement et / ou de la cause et de la dépendance de celui-ci, à moins que cet incident ne provienne exclusivement et directement de vices matériels avant et / ou défauts d'assemblage.

Article 12: LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION

Tout litige découlant du contrat de vente sera interprété et résolu conformément au droit italien et le tribunal compétent sera indiqué dans celui de Florence.

Les images présentées dans le catalogue peut contenir des accessoires payants.



SIMPLY EFFICIENT

SNAP-ON CLIMATE SOLUTIONS S.R.L. a unico socio

Siège social :

Via Provinciale Carpi, 33 - 42015 Correggio (RE)

Siège opérationnel :

Via L. Longo, 21/23 - 50019 Sesto F.no (FI)

Tel. +39 055 4207372 - Fax +39 055 4217972

www.ecotechnics.com

email: sestofiorentino.info@snapon.com

